

III^{ème} ANNEE
No 4

AVRIL
1900

VENITE ADOREMUS

ANNALES DE L'ASSOCIATION

DES

PRÊTRES-ADORATEURS

TU ES
SACERDOS
IN ÆTERNUM
SECUNDUM
ORDINEM
MELCHISEDECH.
(Ps. cix, 5)

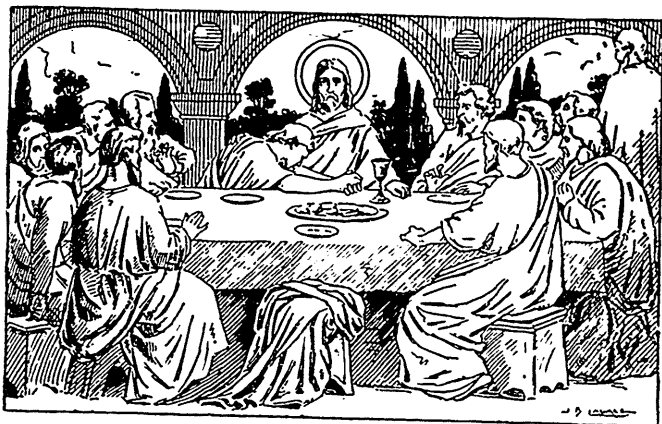


PATER
TALES QUÆRIT
QUI
ADORENT EUM
IN SPIRITU
ET VERITATE.
(JOAN. XIV, 23.)

REVUE MENSUELLE EXCLUSIVEMENT DESTINEE AU CLERGE
Abonnement : 50 cts.

Paraissant le 1^{er} de chaque Mois.

Centre général de l'Association pour le Canada :
Montréal, 320, Avenue Mont-Royal.



Sommaire du Numéro d'Avril 1900 :

Plan d'Instruction eucharistique : L'Eucharistie sacrement de force. — Retraite mensuelle : sur le zèle sacerdotal. — Chronique eucharistique. — Réponses liturgiques. — Courrier de l'Œuvre. — La cause du R. P. Pierre-Julien Eymard. — Echos aux lettres de rappel. — Lettre circulaire de Sa Grandeur Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières. — Nos défunts : Monseigneur Benjamin Pâquet. — Sujet d'adoration : Devoirs du Prêtre envers l'Eucharistie : La visiter.

Plan d'Instruction Eucharistique

L'Eucharistie, Sacrement de Force

Sans l'Eucharistie la vie du chrétien resterait une insoluble énigme.

Faible et inconstante créature, devenu cent fois plus faible encore depuis sa déchéance originelle, entraîné au mal, assailli par la triple concupiscence, foulé sous le pied brutal de ses passions, l'homme, dans une telle impuissance, se trouve engagé en une triple et formidable lutte : — lutte contre le monde, — lutte contre le démon, — lutte contre la justice divine.

Infelix ego homo, s'écriait Saint Paul, *quis me liberabit a corpore mortis hujus ?...* Or plus loin le même Apôtre jette incontinent ce cri triomphal : *In his superamus !* (ROM. VIII.)

Nous triomphons du monde, nous triomphons des démons, nous triomphons même de Dieu.

Comment ?

“ Par Jésus-Christ ”, répond le grand Apôtre ; par sa grâce, par sa présence au dedans de nous, par la vie supérieure et toute divine qu'il nous communique : “ *ut vita Jesu manifestetur in nostro mortali corpore.* ” — David, depuis tant de siècles, avait prophétisé : *Posuisti mensam adversus eos qui tribulant me.*

I

L'Eucharistie force contre le monde

Dans sa lutte contre le monde le fidèle trouva en l'Eucharistie de merveilleuses forces au début des âges chrétiens. — Il les trouve encore au temps actuels.

LE MONDE AUX PREMIERS TEMPS DE L'ÉGLISE. — Il plut à Dieu d'ouvrir les siècles chrétiens par un gigantesque et tout extraordinaire spectacle. Un empire avait surgi, vaste comme le monde, plus formidable dans sa puissance qu'aucune autre domination. — Or c'est avec ce colosse romain que Dieu ordonna à son Église, naissante et faible, de se mesurer.

Pour embrasser toute la merveille de cette lutte, comprenons :

1. *De quelle nature fut la persécution* — Elle était double. Rome tantôt traînait le chrétien devant ses Empereurs, dans ses cachots, au milieu de ses arènes sanglantes, au sein des plus effroyables supplices. A Rome sont rassemblées toutes les terreurs ; là se dressent ces tribunaux d'où tombent comme des éclats de foudre les arrêts de mort. Là l'effrayant assemblage des tortures, les bûchers, les chaudières brûlantes, les glaives, les ongles de fer, les verges et chevelets.... Était-ce la partie la plus dangereuse de la lutte ? Oh non. Rome avait mieux encore que ses supplices, elle avait pour le chrétien l'enchanteresse fascination de son sensualisme. Vivant au sein de cette société tout enivrée de luxe, saturée de plaisirs, exaltée par l'orgueilleux éclat de sa littérature, le chrétien, qui n'offrait aux yeux que l'austère aspect de la croix, n'apparaissait qu'un misérable insensé. Dans les actes des Martyrs les appels à la gloire, à la fortune, aux plaisirs, ne cessent d'être faits aux Confesseurs de la foi.

2. *Et comment triomphaient ces magnanimes confesseurs ?* — Comment triomphaient-ils des tortures ? Ils le révèlent, ils le proclament : “ Je m'appelle, s'écrie l'un d'eux, Christophore, ” et tous s'en viennent au combat porteurs au dedans d'eux-

mêmes du " Dieu fort. " L'Eucharistie les soutient et seule les fait triompher des prostitutions de la " grande Babylone. " Ils ont goûté les charmes ravissants " du plus Beau des enfants des hommes ; " ils ont bu au calice les ivresses de l'amour divin : Rome et les visions de ses plaisirs n'ont plus de charmes pour eux... *in his omnibus superamus !*

LE MONDE AU TEMPS ACTUEL. — Les siècles se sont écoulés, le monde romain a jonché de ses gigantesques ruines le sol de l'histoire, mais la double lutte lui a survécu. Lutte de terreur, lutte d'enchantement et de plaisir. Comme ses premiers ancêtres, le chrétien de nos jours doit combattre et triompher sur ce double champ de bataille.

Parfois les pouvoirs publics opprimeront brutalement sa foi, le pousseront à des apostasies criminelles ou du moins à des concessions honteuses. — Plus souvent le monde suffira à l'enchaîner dans les entraves du respect humain. Il en subira les maximes, il en acceptera les erreurs, il en adoptera la conduite irréligieuse, il se fera ignominieusement son esclave. — Il est une autre lutte. Qui résistera au luxe du monde et à ses plaisirs ? Qui répudiera ses charmes, qui triomphera de ses splendeurs et de ses ivresses décevantes ?...

Un seul homme au monde, le chrétien qui communie !

II

L'Eucharistie force contre le démon

Puissante contre le monde, l'Eucharistie ne saurait l'être moins contre l'enfer. — Qu'est-ce que le démon ? — Quelle est la lutte qui s'engage entre nous et le démon ? — Quelle est la puissance de l'Eucharistie dans cette lutte ?

QU'EST-CE QUE LE DÉMON ? — Ange déchu, ange apostat, précipité par sa révolte obstinée dans une inexplicable ruine, privé de la grâce, chassé du monde surnaturel, le démon a conservé les vastes ressources de sa nature ; intelligence supérieure, maintenant tournée au mal et acharnée à nous perdre. — Dieu par un conseil profond, au lieu d'enchaîner ces esprits malfaisants, les laisse se répandre au dehors et infester notre création. Ils servent à un triple dessein : à la glorification des Saints qui en ont magnifiquement triomphé ; à la sanctification des fidèles qu'ils s'efforcent de perdre et qui savent leur résister ; au châtement des pécheurs, qui abandonnent Dieu pour tomber dans leur esclavage maudit.

QUELLE EST LA GUERRE QUE NOUS LIVRE LE DÉMON ? —

Combien terrible est cette guerre ! Efforçons-nous de nous en rendre compte en l'étudiant dans ses quatre caractères.

1. *C'est une lutte suprême.* — L'enjeu n'en est autre qu'une éternité. L'issue c'est la perte ou le salut de notre âme, la glorification sainte de Dieu ou l'apostasie. Il s'agit pour le chrétien ou bien de fouler superbement aux pieds les puissances infernales ou bien de tomber avec elles et de partager leur sort.

2. *C'est une lutte implacable.* — Impuissant contre Dieu, le démon tourne contre nous ses fureurs. Son but serait d'anéantir Dieu ; ne le pouvant, ce sont ses images qu'il aspire à détruire. Autant donc sa haine contre Dieu est inamissible, autant la guerre qu'il nous livre sera sans trêve ni mesure.

3. *C'est une lutte difficile parce qu'elle est invisible.* — Saint Paul appelle les démons : *Rectores tenebrarum harum*. Terrible guerre que celle où mon ennemi m'est sans cesse caché ! Il est là ; il me suscite des visions dangereuses ; il enflamme mon imagination, il sutexcite mes sens, il amoncelle sur moi tous les flots de la tentation, me voilà surpris par mon ennemi invisible !

4. *C'est une lutte désastreuse.* — Qui nous dira à quelles extrémités de misère la défaite entraîne les vaincus?... *Dicam tibi sacramentum bestiae !*

QUEL EST NOTRE SECOURS DANS L'EUCCHARISTIE ? — Rappelons-nous, pour bien concevoir l'effet foudroyant produit par l'Eucharistie sur le démon, tant de pages saisissantes de l'Evangile, où Jésus-Christ apparaissait terrible à l'enfer et vainqueur de ses puissances... Ainsi est-il dans nos âmes ; ainsi devenons-nous terribles aux démons quand la divine Hostie y repose.

III

L'Eucharistie force contre la divine Justice

Hélas ! avec les ressources eucharistiques nous devrions toujours être vainqueurs ; mais que de fois, vaincus, traîtres à Dieu, nous donnons follement au démon, nous sommes traînés au Tribunal de la divine Justice !

O Dieu ! qui nous sauvera ?... Qui prendra notre défense ?... Tout nous convainc, tout nous condamne : *Orbis terrarum pugnavit contra insensatos !...*

O Jésus, notre misère vous réclame ! Vous seul pouvez nous sauver d'une trop juste sentence. O Eucharistie ! O Hostie rédemptrice, faites entendre " cette voix plus puissante que la voix du sang d'Abel. "

DOUBLET

RETRAITE MENSUELLE



Du zèle sacerdotal

I POINT. *Le zèle répond à une des fins de la vocation sacerdotale.*

Le zèle est excité par l'amour, il s'en nourrit et se termine à lui, de sorte que l'un est à peine séparable de l'autre. C'est pourquoi saint Augustin ne craint pas d'affirmer " que celui qui manque de zèle n'a pas d'amour." D'où l'on peut définir le zèle : l'effet de la charité qui porte une âme aimant Dieu à vouloir qu'il soit aussi aimé des autres. Le zèle grandira donc en proportion de la charité.

Supposer un prêtre sans zèle, serait presque le supposer en dehors de son état qui l'oblige à être zélé. Par notre état nous sommes tous le sel de la terre pour ceux qui débutent, la lumière du monde pour ceux qui progressent, pour les parfaits la cité placée sur la montagne, enfin, les aides de Dieu pour ramener chacun dans la bonne voie et les ambassadeurs de Dieu pour répandre l'instruction dans l'univers. C'est pour cela que nous avons reçu le sacerdoce. Le Baptême, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction sont reçus pour la propre utilité du sujet, mais personne n'est ordonné uniquement pour son propre avantage, pour gagner seul le ciel, mais il est consacré pour aider les autres à l'obtenir.

Or le sel qui se gâte n'est-il pas à jeter avec le fumier, et si le soleil ne répand que ténèbres, pourquoi occupe-t-il inutilement le firmament ? Qu'il disparaisse. Si la cité placée sur la montagne tient ses portes fermées à ceux qui gravissent le chemin, qu'elle soit détruite ; et nous, si nous ne voulons pas aider Dieu dans la charge des âmes, allons au désert, et si nous ne voulons pas remplir nos fonctions pour l'honneur de notre Roi éternel, déposons alors le nom même de ministre de Dieu ; il agit mal le prêtre qui tout en faisant bien n'agit que pour lui-même.

II POINT. *Le zèle est une preuve d'amour envers Dieu.*

Quoi de plus agréable à l'homme intelligent que de pouvoir par des actes, se montrer à son bienfaiteur moins indigne des bienfaits reçus ?

Quoi de plus doux pour un fils généreux que de pouvoir donner à son père chéri des témoignages non équivoques de

son amour filial envers lui ? Qu'est-ce que le soldat ambitionne le plus sinon de montrer son courage en présence de son général, en versant son sang pour la patrie ? L'ami d'un roi ne cherche-t-il pas l'occasion de lui donner des marques certaines de sa fidélité et de son amour ?

Mais, ô prêtre généreux et fidèle, Dieu n'est-il pas ton bienfaiteur le plus libéral, ton Père, ton général, ton roi le meilleur, le plus désiré et le plus aimable ? Or, en déployant ton zèle pour sa gloire que fais-tu autre chose sinon de prouver ton amour à ton Père, montrer ta vertu à ton général, ta fidélité à ton roi ?

Vois les apôtres, les martyrs, les docteurs, vois saint François-Xavier, saint Vincent de Paul, saint Charles Borromée. Ne leur fut-il pas très agréable de travailler, de se fatiguer, de ruiner leurs forces, de dépenser leurs talents et leur vie pour le nom de Jésus ? Pour eux Jésus était tout, ils l'aimaient uniquement, et ils aimaient tous les hommes pour lui-même ; mais *ubi amatur non laboratur, et si laboratur, labor amatur.*

III POINT. *L'exercice du zèle est agréable.*

Ne te serait-il pas doux, ô prêtre bon et fervent, si, recevant de l'autorité légitime les clefs de toutes les prisons, tu pouvais délivrer tous les malheureux qui y sont détenus, supposé toutefois qu'une force supérieure changeât leurs mœurs, de manière à ne craindre aucune rechûte ? Combien consolant serait ce témoignage d'une bonne conscience : J'ai délivré un captif, je l'ai rendu à sa famille désolée.

Ne serait-il pas agréable de trouver une herbe très précieuse qui pût te faire éviter toutes les maladies et ainsi ramener à la santé tous les malades ? Ne serais-tu pas au comble de la joie de trouver une méthode merveilleuse d'enseigner pour pouvoir ensuite instruire en peu de temps tes paroissiens même les plus ignorants ? N'est-il pas doux et agréable au cœur du prêtre, quand il a reçu une forte somme d'argent, de pouvoir aller dans les demeures des pauvres, des délaissés et de ceux qui se livrent au désespoir, afin de convertir, par sa présence et ses largesses, ces maisons qui étaient plutôt des enfers, en un lieu de paradis ? Or par l'exercice du zèle, ô prêtre de Dieu, tu procureras à tes frères tous ces biens et d'une manière plus excellente et plus agréable. Ne possèdes-tu pas la clef divine qui te permet d'ouvrir chaque jour cette prison très obscure où croupissent les pécheurs enchaînés et déjà prêts à être précipités dans ce cachot où des flammes les consomment éternellement ?

IV POINT. *Qualités du zèle apostolique.*

I. Mon zèle possède-t-il les qualités du zèle vraiment apostolique ?

1. Est-il pur, dégagé de tout intérêt propre ?

2. Est-il simple, ignorant l'acception des personnes ?

3. Est-il prudent, sachant se dévouer selon les lieux et les temps opportuns, afin de procurer le plus de bien possible, considérant toujours avec qui, comment, pourquoi, quand je dois agir ?

4. Est-il généreux, capable de vaincre les difficultés, d'écartier les obstacles, de supporter et même de préférer les injures, le mépris, l'ingratitude ?

5. Est-il sérieux, faisant en sorte de ne pas me négliger moi-même en voulant aider les autres ?

6. Est-il sincère, se servant avec diligence des moyens plus aptes ?

7. Est-il fort, ne perdant pas courage dans l'ennui, ou dans la moindre incommodité ?

8. Est-il très étendu, s'appliquant aux enfants, aux pauvres, aux malades, aux pécheurs, aux justes, aux personnes pieuses, surtout aux hommes ?

9. S'occupe-t-il

a) de l'éducation des enfants par les soins de la mère,

b) des écoles,

c) des vocations,

d) des confréries du Très Saint Sacrement et de la Sainte Vierge ?

II. N'en est-il aucun, dans ma paroisse, dans ma communauté, dans mon collège, dans mon école, dont je ne puisse dire quand nous apparaîtrons tous devant le tribunal du Christ : Seigneur, j'ai fait pour lui ce que je pouvais ?

III. Le zèle peut être comparé au feu dont la propriété est de s'enflammer, d'éclairer, de brûler.

1. Mon zèle s'enflamme-t-il dans la prière et l'oraison, s'embrasant de saints désirs ?

2. Porte-t-il la lumière dans les esprits des autres par la doctrine et l'exemple ?

3. Consomme-t-il les âmes, par une action à la fois douce et forte ?

Chronique Eucharistique

Assemblée générale de l'Adoration nocturne à Bruxelles.

Le dimanche, 7 janvier, a eu lieu dans l'église des Religieux du Très Saint Sacrement, sous la présidence de Son Excellence Mgr Granito di Belmonte, archevêque d'Edesse, Nonce apostolique, la dix-huitième assemblée générale de l'Œuvre de l'Adoration nocturne de Bruxelles. Une foule nombreuse et recueillie y assistait, heureuse de contempler pour la première fois dans une cérémonie publique le nouveau représentant du Saint-Siège parmi nous. Le Saint-Père avait daigné envoyer sa bénédiction à l'occasion de cette assemblée générale. En annonçant cette bonne nouvelle, le P. Durand a fait remarquer que Léon XIII vient de donner à toute la terre une preuve de son estime pour l'adoration nocturne quand, accordant pour la première et dernière nuit de cette année la faveur de la messe de minuit devant le Très Saint Sacrement exposé, il écrivait : " Il convient que les fidèles se lèvent de nuit avec grand zèle, pour se rendre auprès de l'Auteur des siècles et se prosterner au pied de ses autels. "

Et c'était aussi à l'Œuvre de l'Adoration nocturne et du Très Saint Sacrement, que son représentant consacrait en quelque sorte les prémices de sa mission en Belgique. Reçue processionnellement à l'entrée de la chapelle, Son Excellence alla d'abord adorer le Très Saint Sacrement exposé dans la chapelle de Sainte-Madeleine, puis elle vint prendre place dans le chœur de la grande chapelle, entourée de son auditeur, Mgr Peri Morosini, de Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université catholique de Louvain, du président et des membres du Conseil de l'Adoration nocturne et des Religieux du Très Saint Sacrement.

Le rapport annuel est alors présenté par M. Beckers, secrétaire, qui fait ressortir d'une façon saisissante l'utilité de l'adoration nocturne pour la société et pour les adorateurs eux-mêmes. Puis il expose l'état actuel de l'Œuvre. Les membres de l'Adoration nocturne ont fait cette année 2.000 heures d'adoration nocturne. Quelles consolations pour Notre-Seigneur, que de moments délicieux pour les adorateurs, que de grâces

obtenues, que de réparations pour les crimes de la terre, ces saintes veilles représentent ! C'est le secret de Dieu et un peu aussi le secret des cœurs, car Jésus est un Dieu caché, mais qui, pourtant, comme il l'a promis, se révèle à ceux qui l'aiment et fait sentir l'effet de sa bénédiction.

Après la lecture du rapport, Mgr Cartuyvels monte en chaire, et, avec son éloquence habituelle, il captive son auditoire par le charme de sa parole pleine d'onction. Il nous montre dans les Mages les modèles de l'adoration ; leur foi, leur épreuve et leur récompense se renouvellent pour l'adorateur nocturne. Comme eux, il s'arrache à son repos, au bien-être matériel, conduit par une lumière surnaturelle ; mais, ce n'est plus un astre fugitif qui l'éclaire, c'est Notre-Seigneur lui-même vraiment présent au Saint Sacrement. Comme eux, il a parfois à subir l'épreuve, la fatigue, le découragement ; mais, comme eux, il trouve auprès de Dieu caché des bénédictions et une récompense merveilleuse, un affermissement inébranlable dans la foi, une joie profonde et des grâces de sanctification pour sa vie entière.

En terminant, l'orateur invite tous les hommes à l'adoration nocturne. Ainsi, ils pourront arracher aux sollicitudes et soucis de la vie des heures calmes, saintes et recueillies qu'ils passeront au pied des autels, seuls avec Dieu, examinant leur vie sous son regard et sollicitant ses faveurs. Voici l'année sainte du Jubilé, année de grâce et de prière. Est-il un moyen meilleur que l'adoration pour purifier son âme et commencer une vie nouvelle et plus parfaite ?

Inauguration de l'Adoration perpétuelle à Jérusalem.

Le soir de Noël 1899, une touchante cérémonie réunissait le monde religieux de Jérusalem dans la chapelle des religieuses de Marie-Réparatrice. C'était l'inauguration de l'adoration nocturne et perpétuelle du Très Saint Sacrement. Notre Saint Père le Pape Léon XIII avait béni et encouragé cette œuvre par un rescrit spécial au moment où il décrétait la consécration du genre humain au Sacré-Cœur. Sa Sainteté envoya de nouveau sa bénédiction au jour de l'inauguration, et le télégramme qui l'annonçait, signé par S. Em. le Cardinal Rampolla, vint apporter la joie à la communauté.

Toutes les communautés religieuses de la ville sainte étaient représentées à la cérémonie. Après le sermon, le salut fut donné par les Pères de l'Assomption. Cet honneur leur était

dû, à eux qui ont eu la plus grande part dans la réussite du Congrès eucharistique de Jérusalem en 1893.

Les amis du Cœur de Jésus apprendront avec joie cette bonne nouvelle. Ne convenait-il pas que Notre-Seigneur fût adoré sans interruption là où il a institué l'Eucharistie et nous a donné les plus grandes preuves de son amour ?

C'est ce qu'avait bien compris la Très Révérende Mère Générale de la Société de Marie-Réparatrice. En 1888, elle avait établi une maison à Jérusalem. La ville sainte, grâce au mouvement prodigieux qui se développe chaque jour depuis ces dernières années, possédait déjà des œuvres d'éducation, de charité, d'expiation. Mais, si toutes ces œuvres s'occupaient d'âmes rachetées, il est vrai, par le sang de Jésus-Christ, aucune n'avait pour objet la personne même du Sauveur délaissé, méprisé, outragé dans le Sacrement de son amour. On eût dit que Notre-Seigneur avait voulu qu'une œuvre de réparation, si nécessaire pourtant, arrivât après toutes les autres, afin que les âmes vouées à cette mission au-dessus de laquelle il n'y a rien, pussent s'en occuper exclusivement et s'y donner tout entières.

Aussi, lorsque l'Orient et l'Occident tournèrent leurs regards vers Jérusalem pour y tenir les grandes assises du Congrès eucharistique, la Supérieure Générale de la Société de Marie-Réparatrice songea dès lors à donner une extension plus grande à la mission confiée par Marie elle-même à cette Société, à savoir de tenir sa place auprès de l'Eucharistie et de réparer, par toutes les délicatesses du cœur, les ingrattitudes des hommes.

L'adoration nocturne et perpétuelle fut donc résolue et, dès les premiers jours du Congrès, proposée à ses membres qui l'approuvèrent avec enthousiasme. Elle fut bénie et encouragée par S. Em. le cardinal légat qui vint, avec tous les prélats, suivre la procession du Très Saint Sacrement dans l'enclos de la communauté, et qui, à la vue des hérétiques de toutes sortes que la curiosité avait attirés, se prosterna devant l'ostensoir placé à dessein au centre d'une croix immense pour redire à tous que les fruits de la Passion sont dans l'Eucharistie.

On ne pouvait mieux choisir, pour inaugurer cette œuvre, que le soir de Noël, car Noël, c'est le jour où Marie adore la première son Dieu apparu dans la chair, et, par cette adoration dont Dieu seul put mesurer la sublimité et la profondeur, répara les déshonneurs infligés depuis quatre mille ans à la divinité par les idolâtries, les faux cultes et les impiétés de tout le genre humain.

Communes consacrées au Sacré-Cœur.

A la suite d'une mission prêchée dans la paroisse de Collorec, au diocèse de Quimper, le maire de la commune, ceint de son écharpe, entouré de tous les membres du conseil municipal, est venu au milieu du chœur de l'église prononcer, au nom de ses administrés, l'acte de consécration au Sacré-Cœur. Près de lui, un ancien soldat tenait un drapeau tricolore avec l'image du Sacré-Cœur béni à Lourdes, qui, au moment de la bénédiction, s'est incliné devant le Dieu de l'Eucharistie, solennellement proclamé maître de la commune.

En sortant de l'église, le conseil en corps s'est rendu à la mairie pour placer l'image du Sacré-Cœur dans la salle de ses délibérations.

Dans trois paroisses du diocèse, a eu lieu une semblable cérémonie : Trégarantec, Bouars et Trégarvan.

La commune de l'île Molène, en reconnaissance de la protection du Sacré-Cœur dont elle fut l'objet lors du choléra en 1893, vient, par la voix de son maire et de ses conseillers municipaux, de prendre le même engagement par un acte de consécration solennellement prononcé devant le Très Saint Sacrement exposé.

Honneur aux pays chrétiens qui peuvent voir de tels actes de foi ! Ils reçoivent déjà, et ils recevront plus large encore dans l'avenir la récompense due à leur fidélité aux vieilles traditions françaises, à leur foi et à leur patriotisme.

Une paroisse privilégiée.

A l'occasion des fêtes de l'Adoration perpétuelle du Très Sacrement, le R. P. Supérieur des Missionnaires de Sabart évangélisait dernièrement la paroisse d'Orus, au diocèse de Pamiers. S'inspirant des vœux émis dans le récent Congrès Eucharistique de Lourdes, l'intrépide Religieux est allé résolument aux hommes. Il les a enrôlé tous dans une Société de secours mutuels. Moyennant une légère cotisation annuelle, nos braves paysans auront droit désormais au médecin, aux remèdes gratuits ; ils viendront, le jour de Saint-Jean-Baptiste, assister en corps à leur messe de dévotion, drapeau du Sacré-Cœur en tête, clairon sonnant, tambour battant ; enfin, lorsque un membre sera décédé, les autres feront la veillée au chevet de son lit, et l'accompagneront à sa dernière demeure.

Après avoir enrôlé tous les hommes dans la Société de secours mutuels, le zélé Missionnaire a fait appel à l'élite seu-

lement pour fonder une confrérie du Très Saint Sacrement.

Aussitôt un groupe compact s'est formé, prenant l'engagement d'assister aux offices, aux processions, et de faire la sainte communion cinq fois par an : aux fêtes principales de Pâques, de Noël, de l'Adoration, de la Fête-Dieu et de la Toussaint. Plusieurs anciens militaires, blessés sur le champ de bataille, se sont fait eux-mêmes les organisateurs de cette garde d'honneur à Jésus-Christ dans le Très Saint Sacrement ; nous attendons beaucoup de leur généreuse initiative.

C'est alors que la paroisse sera véritablement transfigurée, conformément aux désirs du R. Père Prédicateur, qui a choisi comme sujet de son *Iriduum* la Transfiguration de Notre-Seigneur sur le Thabor. Après avoir gracieusement comparé l'ascension d'Orus à celle du mont Thabor, et félicité la paroisse de ses œuvres et des nombreuses vocations sacerdotales et religieuses qu'elle suscite, il a déclaré la population orusienne privilégiée entre toutes, à l'exemple des trois apôtres choisis sur douze pour être les fortunés témoins de la Transfiguration : Pierre, à cause de sa foi ; Jacques, à cause de sa générosité, de son esprit de sacrifice ; et Jean à cause de sa pureté, de son amour. Magnifique sujet, développé avec grande simplicité de forme et richesse de fond.

L'infatigable apôtre a fait marcher de front une petite retraite prêchée à une trentaine de congréganiste dans la chapelle des Sœurs. L'enfant de Marie doit être le *sel* et la *lumière* de la paroisse. Que d'aperçus nouveaux dans ces deux idées ! Les Congréganistes ont dû promettre au bon Père de s'affilier à l'Apostolat de la prière et d'être fidèles à la pratique de la retraite du mois en commun.



Réponses Liturgiques

EXPOSITION LE JEUDI-SAINT. -- Il est contraire aux prescriptions de l'Eglise de faire l'exposition au reposoir du Jeudi-Saint en ouvrant la porte du tabernacle qui contient la Sainte Réserve. C'est le sens de la réponse qui fut donnée aux Capucins de France en 1705 par la S. C. des Rites : *Servandam rubricam Missalis.* (N. 5710. ad 7.)

Or, que demande la rubrique du Missel ? Elle prescrit de renfermer la Sainte Réserve dans un calice qui doit être lui-

même renfermé dans une sorte de tabernacle : *in capsula*.

REPOSOIR DU JEUDI-SAINT. — On ne doit pas mettre de croix sur l'autel du reposoir. Ce cas a été décidé par la S. C. des Rites le 14 Mai 1887 (n. 5986. ad 3) L'Eglise veut par là enlever l'idée du tombeau assez répandue parmi les fidèles. On ne doit pas représenter Notre-Seigneur comme mort quand on a l'intention d'honorer la sainte Eucharistie.

PURIFICATION DU CALICE. — Quand un prêtre bine et doit se servir de deux calices, voici la manière de purifier telle qu'indiquée par la S. C. en 1857.

Après qu'on a pris le Précieux Sang, on dépose le calice sur le Corporal, on le couvre de la pale, puis on dit, les mains jointes, *Quod ore sumpsimus*, ensuite on lave ses doigts dans un vase d'eau préparé à cet effet en disant *Corpus tuum*.

Après quoi, on ôte la pale et on couvre le calice comme à l'ordinaire et on continue la messe.

Après le dernier évangile, on découvre le calice et on absorbe les gouttes du Précieux Sang restées au fond du calice. Ensuite on met dans le calice au moins autant d'eau qu'on y avait mis de vin et on la verse par le même côté par où on avait pris le Précieux Sang. Enfin, on essuie le calice avec le purificateur, on le couvre et on se retire.

On peut conserver l'eau de la purification pour la prendre à la seconde messe ou à la messe du lendemain. On peut aussi l'absorber dans du coton qu'on jette au feu, ou encore la laisser se dessécher à la sacristie; ou enfin la jeter dans la piscine.

Le texte de cette instruction de la S. C. des Rites se trouve dans plusieurs éditions du Rituel Romain.

CLOCHES. — La coutume à propos de la sonnerie des cloches pour les jours de fête ou pour les divers exercices de l'église paroissiale relèvent directement de l'autorité de l'Ordinaire.

SUFFRAGES. — On ne récite pas les suffrages pendant l'Avent, mais on doit les réciter à l'office du Dimanche, des fêtes et des semi-doubles pendant le Carême jusqu'au Dimanche de la Passion.

PROCESSION DU ROSAIRE. — Si on a pris la chape pour la procession du Rosaire, on doit la garder pour la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement qui suit. A cette bénédiction, si on ne chante que *Parce Domine* et aussitôt *Tantum ergo*, on ne doit dire que l'oraison du Saint-Sacrement, à moins de prescriptions diocésaines contraires.

COULEUR DE LA CHAPE AU SALUT. — Quand le Célébrant a chanté les Vêpres avec la chape de la couleur du jour et qu'avant la Bénédiction du Saint-Sacrement il ne s'éloigne pas de l'autel pour rentrer à la sacristie, il garde la couleur du jour pour la Bénédiction avec le voile huméral blanc, ainsi que l'a déclaré la S. C. des Rites. Si, entre les Vêpres et le Salut, il y a eu un exercice auquel le Célébrant a assisté en Chape, il ne semble pas que le cas soit modifié.

DISTRIBUTION DE LA COMMUNION. — On doit toujours prendre l'étole et la bourse de la couleur du jour pour distribuer la sainte Communion, même quand la couleur est violette comme aux dimanches du Carême, etc.

Les jours où l'on récite l'office votif, la couleur du jour est celle de la férie (S. C. R.)

GLORIA ET CREDO. — A la messe chantée, le chœur ne fait pas le signe de la croix lorsqu'on chante les dernières paroles du *Gloria* ou du *Credo*. L'usage des églises de Rome est que le chœur récite ces prières à haute voix en même temps que le célébrant et, à la fin de la récitation, on fait, en même temps que le célébrant, le signe de la croix. Ce n'est qu'après cette récitation que le chœur s'assied et se couvre.

CHANT DU " BENEDICTUS. " — Ce n'est qu'après l'élévation que l'on peut chanter le *Benedictus*, d'après le cérémonial des Evêques. En conséquence il n'est point permis de chanter tout le *Sanctus* d'un seul trait pour avoir le temps de chanter un motet après l'élévation.

MESSE DANS UNE ÉGLISE ÉTRANGÈRE. — Le Prêtre qui dit la messe dans une église étrangère doit se conformer entièrement à l'Ordo de cette église, soit pour la messe, soit pour les oraisons. Mais les jours de fête semi-doubles il peut dire la messe de son office, celle de l'Ordo de l'église étrangère, de la férie, une messe votive ou une messe de mort. (Nouvelles rubr. du Missel, Tit. I.)

FÊTE DE LA PURIFICATION. — On peut faire la bénédiction des cierges sans qu'elle soit suivie de Procession. De même pour la bénédiction des Rameaux. Il y a des cas même où la procession est interdite, v. g., lorsque le Saint Sacrement est exposé, ou encore dans les églises des religieuses où il faudrait, pour faire la procession, entrer dans la clôture.

SAMEDI SAINT. — La S. R. C. a interdit la suppression des prophéties à l'office du Samedi Saint, sous prétexte de la lon-

gueur de l'office. — La raison que l'on donne *que c'est une messe privée* parce qu'il n'y a que le prêtre et les ministres est nulle. Cette messe revêt toujours un caractère de solennité ; ce n'est pas le plus ou moins d'assistants qui rend la messe solennelle ou privée.

Il faut en dire autant de la messe du samedi de la Pentecôte qui suit la bénédiction des fonts.

EAU BÉNITE. — Le cérémonial des Evêques et les décrets de la S. R. C. prescrivent de faire l'eau bénite et de renouveler les saintes espèces tous les huit jours. On nous demande s'il y a péché et quel genre de péché commet-on en manquant à cette règle. Nous laissons aux moralistes le soin de se prononcer. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que c'est une loi ecclésiastique. Or une loi oblige toujours *ad culpam* ou *ad peccatum*.

PAIN À CONSACRER. — On nous demande de nous prononcer sur cette question : " Quel est l'âge extrême des hosties que l'on peut licitement consacrer ? " Le Rituel ne se prononce pas catégoriquement, il dit que le pain doit être récent. Les auteurs disent qu'on ne devrait pas consacrer un pain qui aurait plus d'un mois.

MESSE " pro defunctis. " — Un décret du 9 mai 1899 permet de dire la messe basse *de die obitus*, pour les pauvres, aux mêmes conditions que la messe solennelle.

" An pro paupere defuncto cujus familia impar est solvendi expensas Missæ exequialis cum cantu, hæc Missa legi possit sub iisdem clausulis et conditionibus quibus præfata Missa cum cantu conceditur ?

" Affirmative, seu permitti posse in casu Missam exequalem lectam, loco Missæ cum cantu, dummodo in dominicis aliisque festis de præcepto non omitatur Missa officio diei currentis respondens. Die 9 Maii 1899.

" Quibus omnibus SS. D. N. Leoni Papæ XIII per infra-scriptum Cardinalem S. R. C. præfectum relatis, Sanctitas Sua Rescriptum Sacræ ipsius Congr. ratum habuit et confirmavit. Die 12 Junii 1899. "

ABSOUTE. — Après l'absoute qui se fait après les messes solennelles *pro defunctis*, on doit toujours dire, en retournant à la sacristie : *Anima ejus*, ou *Animæ eorum*, l'ant. *Sicut iniquitates*, le psaume et l'oraison. Il n'y a d'exception que pour le 2 novembre.

Utrum in reditu in sacristiam, absolute ad tumultum

expleta in officiis et missis cum cantu pro uno vel pluribus defunctis die VII,XXX et anniversaria aut etiam extra has dies celebratis dici debeat Anima ejus, vel Animæ eorum, etc., et ant. Si iniquitates cum ps. De profundis et Orat. Fidelium Deus ? — Affirmative juxta Rituale Rom. et Decr. in una Brixien ad 2 d. d. 28 Jul. 1832 et in altera Florent. d. d. 31 Aug. 1772.

Atque ita rescripsit, die 11 Mart. 1899.

MESSE DU SACRÉ-CŒUR PENDANT LE CARÊME — On omet les *Alleluia* de l'Introit. On ne fait aucune autre mémoire qui se rencontrerait ce jour-là : on ne dit pas non plus les oraisons de *Tempore*, ni aucune oraison commandée. La raison en est que cette messe est considérée comme votive solennelle.

On y dit le *Gloria in excelsis* et le *Credo*. (S. R. C. 20 mai 1890).

On agit ainsi, quand même la messe ne serait pas chantée. (S. R. C. 20 mai 1892).

On ne dit pas le Graduel ordinaire, parce qu'on est au temps de la Septuagésime. On dit le suivant :

“ Improperium expectavit cor meum et miseriam, et sustinui qui simul contristaretur et non fuit : et qui consolaretur et non inveni ”

Puis on ajoute le Trait :

“ Ego autem sum vermis, et non homo ; opprobrium hominum et abjectio plebis.

Omnes videntes me, deriserunt me ; locuti sunt labiis et moverunt caput : sicut aqua effusus sum, et dispersa sunt omnia ossa mea ; factum est cor meum tanquam cera liquescens in medio ventris mei.

Ce Graduel et ce Trait se trouvent sur les récents missels.

Quand au dernier évangile, c'est toujours celui de saint Jean, *In principio*, parce que la messe est votive.

MESSE DU SACRÉ-CŒUR PENDANT LE TEMPS PASCAL. —

On ne fait aucune mémoire même celle du jour. On dit deux *Alleluia* après l'Introit, puis un *Alleluia* après l'offertoire, et un après la communion.

On dit également le *Gloria* et le *Credo*.

On ne dit pas le Graduel, parce qu'on est au temps pascal, mais on dit les *Alleluia* comme il suit :

“ ALLELUIA, ALLELUIA. V. Ps. 29. Domine Deus meus, clamavi ad te, et sanasti me ; eduxisti ab inferno animam meam. Alleluia.

“ V Convertisti planctum meum in gaudium mihi ; consci-

disti saccum meum, et circumdedisti me lætitia, Alleluia. ”

Cet *Alleluia* ne se dit qu'au temps pascal. Mais nous ferons remarquer que les deux *Alleluia* de l'Introit, ainsi que celui de l'offertoire et de la communion doivent se dire toute l'année même en dehors du temps pascal, ainsi que l'a décidé la Sacrée Congrégation des Rites, le 3 juin 1892. Mais évidemment on ne les dit pas depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques.

La Préface est toujours *de Cruse*. Nous avons déjà fait remarquer dans un numéro précédent qu'on ne peut dire cette Messe aux fêtes de la Passion et des instruments de la Passion pendant le Carême.

Comme cette *Messe* est assimilée aux messes *pro re gravi*, on ne dit qu'une seule oraison, sans faire mémoire de l'office du jour, même s'il n'y avait aucune messe de cet office célébrée ce jour-là.

Courrier de l'Œuvre



Q. Puis-je faire mon heure d'adoration dans la sacristie, la porte fermée ? Il fait très froid dans l'église et la sacristie est trop petite pour y placer un autel où l'on puisse garder le Saint Sacrement ?

R. Nous avons déjà répondu plusieurs fois que l'on peut faire l'adoration à la sacristie, et même au presbytère, si on a des raisons graves qui empêchent de la faire en présence du T. S. Sacrement. Cette circonstance n'empêche pas non plus de pouvoir gagner les indulgences de l'heure d'adoration.

Q. Si une ou plusieurs personnes se présentent au confessionnal pendant l'heure d'adoration, doit-on recommencer l'heure ou peut-on continuer en ajoutant à l'heure le temps perdu pour l'audition des confessions ?

R. Pour pouvoir gagner les indulgences attachées à l'adoration, il faut qu'elle se fasse d'une manière *continue*, sans interruption notable (5 minutes environ.)

En faisant comme vous l'indiquez, vous satisfaites à votre obligation et vous restez dans l'esprit de l'Œuvre, mais vous ne pouvez gagner les indulgences.

Permettez-moi de vous suggérer de faire votre heure d'adoration hebdomadaire avec vos fidèles, l'entremêlant pieuse-

ment de prières et de chants, et ainsi, votre adoration devenant un exercice public, vous serez sûr de n'être jamais dérangé.

Q. Celui qui a oublié de célébrer la sainte Messe pour les Associés défunts, perd-il les indulgences ? Est-ce que cette messe est libre ?

R. Cette messe n'est pas une obligation de conscience, mais c'est une obligation morale que contracte chaque confrère en entrant dans l'Association.

Si toutefois on oubliait de célébrer cette messe ou si on en était empêché, on ne serait pas pour cela exclus de l'Œuvre et on continuerait de participer à ses avantages spirituels.

Q. Serait-il permis de commencer l'heure d'adoration pendant l'exercice du mois de saint Joseph et de faire compter le temps que dure cet exercice ?

R. C'est opposé à l'esprit de l'Œuvre qui veut faire de l'adoration non un acte de piété quelconque, mais un hommage direct à Notre-Seigneur au T. S. Sacrement.

Vous ne le pouvez faire non plus sans perdre les indulgences, car une même œuvre ne peut être employée à gagner deux indulgences différentes.

Q. Veuillez m'indiquer les livres qui pourraient m'aider à faire quelques méditations à haute voix pendant l'heure d'adoration avec mes paroissiens ?

R. Je ne puis vous mentionner ici que ceux que nous avons sous la main :

Le 1er volume de *La Divine Eucharistie* par le vénéré Père Eymard.

Les 2 volumes du *Manuel d'adoration* par le R. P. Tesnière.

Le *Manuel des Agrégés du T. S. Sacrement* qui est un recueil d'une foule de prières eucharistiques et où se trouve aussi un choix de cantiques.

Les opuscules de 32 pages intitulés : *Adoration du Sacré-Cœur, de Saint Joseph, des Cinq Plaies, etc.* (Voyez le catalogue dans le *Petit Messager* d'Avril.)

Enfin, un grand nombre de feuillets de 4 pages que vous trouverez indiqués au même endroit.

Nous rappelons que tous les Confrères qui acquittent pour l'Œuvre la cotisation de \$1.00 ont droit, en plus des "Annales," à un abonnement au "Petit Messager du Très Saint Sacrement."

La cause du R. P. Pierre-Julien Eymard



Au mois de novembre dernier, nous annoncions à nos Associés que S. E. le Cardinal Archevêque de Paris avait présidé la première session du procès informatif de la Cause du R. P. Pierre-Julien Eymard, Fondateur de la Congrégation des Religieux du Très Saint Sacrement, et de celle des Servantes du Très Saint Sacrement, et constitué le tribunal qui devra entendre les témoins appelés à déposer au sujet de la renommée de sainteté du Serviteur de Dieu.

Son Eminence a confié la présidence dudit tribunal à S. G. Mgr Thomas, archevêque titulaire d'Adrianopolis, et a nommé M. l'abbé Gabriel Joly, docteur en droit canon, comme promoteur fiscal, et comme notaire M. l'abbé Victor Jaud, aumônier des Dames du Calvaire.

Le R. P. Edmond Tenailon, Procureur général de la Congrégation à Rome, est Postulateur de la Cause, et le R. P. Albert Rolland, Vice-postulateur pour le procès informatif de Paris.

Chaque semaine, le tribunal tient une session à Paris. Il s'est transporté à Nantes pour y recevoir la déposition de plusieurs témoins, et a envoyé des commissions rogatoires dans les diocèses d'Angers et de Belley où Nosseigneurs les Evêques ont constitué des tribunaux qui fonctionnent en même temps que celui de Paris.

Un autre procès informatif est commencé à Grenoble, diocèse d'origine du R. P. Eymard. Il se poursuit, en même temps que des commissions rogatoires, constituées à Lyon et à Fréjus, permettent d'entendre les dépositions des témoins qui ne peuvent être cités à Grenoble. Le tribunal de Grenoble est ainsi constitué : Juge député : M. le chanoine Constant Saillard, vicaire général ; Juges assesseurs : MM. les chanoines Théodore Fuzier et Ferdinand Chabert ; Promoteur fiscal : M. Auguste Guillaud, professeur de morale au Grand Séminaire ; Notaire actuel : M. l'abbé Jassoud, curé du Pont de Claix ; Vice-postulateur : M. l'abbé Jules Chovin, professeur à l'Externat Notre-Dame.

Quand ces deux procès informatifs faits à Paris et à Grenoble seront terminés, le dossier sera porté à Rome, et, après examen de la Sacrée Congrégation des Rites, le Souverain

Pontife décidera si la Cause doit être acceptée.

Dans l'affirmative, le Serviteur de Dieu, par le fait de cette acceptation, serait déclaré *Vénérable* ; et l'on commencerait alors les procès apostoliques qui conduisent à la Béatification, et plus tard, s'il plaît à Dieu, à la Canonisation.

Echos aux Lettres de rappel

Je vous envoie mon *libellum* pour le mois de novembre. Il y a déjà assez longtemps que vous n'avez pas eu de mes nouvelles et je m'en accuse en me frappant la poitrine. Soyez en sûr, avec la grâce de Dieu, je serai plus fidèle à mes engagements de prêtre-adorateur et je me promets de vous faire tenir régulièrement mon *libellum* au commencement de chaque mois.

Pour réparer mes coupables omissions, je viens de former ici une association d'adorateurs et d'adoratrices du saint Sacrement, lesquels s'engagent comme nous prêtres, à offrir à Jésus-Hostie une heure d'adoration par semaine. J'ai déjà 50 noms, ce qui représente 50 heures par semaine, 200 par mois, 2400 par année. Je vous laisse à juger de mon bonheur.

Je profite de la circonstance pour vous dire qu'aucun apostolat ne l'emporte sur le vôtre dans notre siècle, à mon avis. Vous travaillez d'une manière effective à la sanctification du monde par la sanctification des prêtres."

J'ai reçu, il y a déjà quelque temps votre très charitable admonition me rappelant à mon devoir d'envoyer chaque mois au centre de l'Œuvre mon *libellum adorationis*. La vraie raison pour laquelle j'ai été infidèle par le passé à ce devoir si simple et cependant, je le comprends, absolument nécessaire à la vitalité de l'Association, c'est qu'hélas ! j'ai été infidèle à faire mon heure d'adoration. Je n'ai cessé de vous envoyer mon *libellum* qu'au moment où j'ai discontinué de faire mon adoration. Merci mille fois, mon bon Père, d'avoir supporté si longtemps un sujet si négligent ; en lisant aujourd'hui votre *monitum* et en même temps le petit écrit sur le *libellum*, j'ai compris que vous ne pouviez pas faire autrement que de me rayer de la liste des Prêtres-Adorateurs, et cette pensée d'être rayé de la liste des vrais adorateurs de Jésus-Hostie, d'en être rayé par ma faute, par ma négligence, par mon peu d'amour envers Lui, m'a fait peur.

Pardon, mon bon Père de ma négligence ; Notre-Seigneur mérite que je ne le traite pas ainsi, Lui qui a été si bon pour moi.

Mon Père, je veux absolument être *Prêtre-Adorateur*, j'en prends aujourd'hui la ferme résolution et de plus à chaque mois vous recevrez mon *libellum* qui vous dira si j'ai été fidèle à mon engagement."

N'en soyez pas trop surpris, je viens aujourd'hui réparer une trop longue négligence. Pour tout vous dire franchement, jusqu'à ces

jours-ci, il m'en coûtait de vous envoyer mon petit *libellum* d'adoration du T. S. Sacrement. Je me redisais souvent : pour quoi cette obligation ? Veut-on entrer dans l'intime de notre vie ?

Ces fous prétextes d'une tiédeur ingénieuse à trouver d'imaginaires impossibilités, se sont dissipés tout-à-coup. Ce que je craignais d'admettre me semble évident aujourd'hui. Oui, le billet mensuel est nécessaire pour nous maintenir *fidèles* à nos heures d'adoration. Noblesse oblige ! Notre titre de noblesse, c'est l'Eucharistie. Nous ne sommes prêtres qu'à cause de l'Eucharistie.

Faire ses heures d'adoration et ne pas envoyer son billet, ce serait déchoir ; du moins ça me paraît ainsi maintenant. S'il y a une œuvre que le prêtre doit faire pour être vue, c'est bien celle de l'adoration eucharistique. Elle ne doit pas se supposer, il faut qu'elle soit vue, connue, nous ne sommes plus prêtres pour nous."

Je vous inclus mon *bulletin* pour le mois de novembre dernier. Il n'y aura plus, j'espère, lieu de m'admonester pour condamner mes défaillances passées, car je fais maintenant l'adoration chaque semaine avec mes paroissiens à jour fixe et je constate avec bonheur qu'il y a chaque fois une assistance compacte et recueillie.

Voilà la preuve manifeste que la dévotion à la sainte Eucharistie est divinement créée autant pour les fidèles que pour les prêtres et qu'elle est merveilleusement faite pour l'avancement rapide de toutes les âmes dans le chemin de la vertu et de la perfection."



LETTRE CIRCULAIRE

de Sa Grandeur Mgr Cloutier

Evêque de Trois-Rivières



Sa Grandeur Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières, a bien voulu adresser à son Clergé une circulaire dont nous remercions vivement le vénéré prélat, et qui sera pour notre Œuvre un nouvel et précieux appui. — Nous sommes heureux d'en citer les passages relatifs à l'Association :

“ Je crois devoir attirer fortement votre attention sur l'Association des Prêtres-Adorateurs, agrégés à la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement. Vous connaissez déjà cette Association, puisque mon regretté Prédécesseur vous l'a plusieurs fois recommandée avec instance, et qu'un certain nombre d'entre vous en font partie ; mais je désirerais qu'elle fût plus généralement répandue parmi notre clergé, comme elle l'est parmi les prêtres de plusieurs autres diocèses.

C'est, en effet, dans la Sainte Eucharistie, que nous pourrions le véritable zèle, pour notre propre sanctification et pour le salut des âmes. Le prêtre, ministre de Jésus-Christ, continuateur de son œuvre, exerçant ses pouvoirs et son autorité, et par là même copie obligée de ce Divin Modèle, peut-il ne pas aimer à demeurer auprès de lui ? Ne sent-il pas le besoin constant de converser avec lui, de s'animer de son esprit et de ses dispositions, de travailler et de souffrir en lui et par lui ? Or, c'est dans la Sainte Eucharistie que Jésus est le plus entièrement à la disposition du prêtre. C'est au pied du tabernacle que celui-ci viendra, dans ses délaissements, rencontrer l'Ami toujours fidèle ; c'est là qu'il se consolera des amertumes de son ministère et de ses épreuves, qu'il refera son âme, et se remplira d'un nouveau courage pour lutter toujours contre lui-même au profit de son avancement spirituel, contre le monde et contre l'enfer pour les vaincre en toutes circonstances ; c'est là que son intelligence s'illuminera des clartés de la foi vive et pénétrante, et que son cœur, au contact du Cœur de Jésus, deviendra brûlant d'amour, altéré de sacrifices et de dévouement, capable d'immolation, plein de charité, d'abnégation, de force et de douceur.

La principale pratique de l'Association consiste à faire chaque semaine une heure d'adoration devant le Saint Sacrement. De prime abord, cela peut paraître difficile à concilier avec les occupations du saint ministère. Cependant, il est démontré par l'expérience des 35,000 membres qui composent aujourd'hui l'Association, qu'il suffit d'un peu d'ordre et de bonne volonté pour mettre cette pratique en harmonie parfaite avec les devoirs de notre état.

Je vous engage donc, mes chers Coopérateurs, à vous agréger à cette œuvre si excellente et si propre à féconder votre ministère. A la suggestion des Pères du Saint Sacrement de Montréal, j'ai nommé le Rév. Mons. Léon Lamothe Directeur diocésain de l'œuvre. C'est à lui que vous voudrez bien vous adresser, pour obtenir de plus amples informations et les choses nécessaires à votre entrée.

† F. X. Ev. des Trois-Rivières.



NOS DEFUNTS

MONSIEUR BENJAMIN PAQUET

décédé le 25 février.

Nous avons recueilli les témoignages suivants sur la dévotion du vénérable et regretté confrère envers la sainte Eucharistie :

“ Je puis dire que si j'ai quelque dévotion au Saint Sacrement, je le dois à ce prêtre zélé, qui fut notre Directeur au Grand Séminaire et qui n'a cessé de nous porter par ses exhortations et ses exemples à cette dévotion qu'il appelait *la dévotion du Prêtre par excellence*. Il nous répétait que le sacerdoce avait été institué en même temps que l'Eucharistie afin que le prêtre se rappelât toujours que la raison d'être de sa dignité était l'Eucharistie et que là aussi se trouvait le secours surnaturel nécessaire pour se maintenir à la hauteur de cette dignité.

“ Il nous recommandait aussi d'avoir une grande dévotion au Sacré-Cœur, mais d'honorer le Sacré-Cœur là où il est présent et vivant, c'est-à-dire au Saint Sacrement.

“ Il a, sinon établi, du moins généralisé la pieuse coutume qui existe au Séminaire de Québec, d'économiser quelques instants sur le temps accordé pour le lever afin de se rendre le plus tôt possible à la chapelle et, dans l'entretien avec Jésus au Tabernacle, de se mieux préparer à l'oraison qui doit suivre.

“ Une autre recommandation du pieux directeur était de retourner le soir aux pieds de Jésus avant le coucher, pour épancher son cœur aux pieds du Bon Maître et de recevoir sa bénédiction avant d'aller prendre son repos.

“ Sa coutume était de faire les conférences spirituelles en présence du T. S. Sacrement plutôt que dans une des salles du Séminaire : ainsi la grâce descendait dans les cœurs en même temps que la doctrine.

“ Neuf jours avant sa mort, je le voyais une dernière fois prosterné pendant une heure entière en présence du Saint Sacrement exposé, dans l'attitude du plus profond recueillement. J'en fis la remarque à quelques confrères : Comme Mgr Paquet m'a édifié ce matin à la Basilique ! comme c'est un prêtre qui prie bien ! comme il aime le Saint Sacrement !

“ Après sa mort il fut exposé cinq jours dans la chapelle de la Congrégation où est gardé le Saint Sacrement. Il avait bien mérité cet honneur, lui qui pendant sa vie avait adoré Jésus-Hostie avec tant d'amour et de ferveur.”

Recommandations aux Prières

Les communions pascales dans les paroisses. — La conversion des pécheurs endurcis. — Le succès de plusieurs entreprises pour la gloire du Saint Sacrement. — Le progrès de l'Association des Prêtres-Adorateurs dans un diocèse. — Plusieurs Confrères malades. — Plusieurs familles désunies. — La diffusion du culte eucharistique et de l'Archiconfrérie du Saint Sacrement au Canada et dans le monde entier. — Le Pèlerinage Canadien à Faray-le-Monial. — Toutes les intentions indiquées sur les libellums du mois dernier.

COTISATIONS RECUES

PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos. 112 : \$ 1.00 — 149 : \$ 1.00 — 157 : \$ 1.00 — 187 : \$ 1.00 — 196 : \$ 1.00 — 225 : \$ 1.00 — 303 : \$ 1.00 — 449 : \$ 1.00 — 517 : \$ 1.00 — 522 : \$ 1.00 — 621 : \$ 1.00 — 666 : \$ 1.00 — 671 : \$ 1.00 — 691 : \$ 1.00 — 842 : \$ 2.00 — 864 : \$ 1.00 — 940 : \$ 1.00 — 1031 : \$ 2.00 — 1032 : \$ 1.00 — 1052 : \$ 1.00 — 1055 : \$ 1.00 — 1120 : \$ 1.00 — 1139 : \$ 1.00 — 1191 : \$ 1.00 — 1216 : \$ 1.50 — 1245 : \$ 1.00 — 1248 : \$ 1.00 — 1276 : \$ 1.00 — 1332 : \$ 1.00 — 1346 : \$ 1.00 — 1386 : \$ 2.00 — 1485 : \$ 1.00 — 1496 : \$ 1.00 — 1499 : \$ 1.00 — 1500 : \$ 1.00 — 1501 : \$ 1.00 — 1502 : \$ 1.00 — 1503 : \$ 1.00 — 1504 : \$ 1.00 — 1505 : \$ 1.00 — 1506 : \$ 1.00 — 1507 : \$ 1.00 — 1508 : \$ 1.00 — 1512 : \$ 1.00 — 1513 : \$ 1.00 — 1515 : \$ 0.50. — 1518 : \$ 1.00.

IMPRIMES

sur l'Archiconfrérie du Saint Sacrement

Nous tenons à la disposition de nos Confrères les imprimés suivants quipourront leur être d'un grand secours pour l'établissement et le maintien de l'Archiconfrérie du Saint Sacrement dans leurs paroisses :

1. Notice sur l'Archiconfrérie du Saint Sacrement, son but, sa nature, ses indulgences. — Un feuillet de 8 pages. — Prix : 6 cts la douzaine ; 40 cts le cent.
2. Notice complète sur l'Archiconfrérie, contenant le détail de toutes les indulgences. — Un opuscule de 24 pages. — Prix : 20 cts la douzaine ; \$ 1.50 le cent.
3. Bulletin d'Adoration pour les fidèles, sur le modèle du *libellum* des Prêtres-Adorateurs. — Prix : 10 cts le cent.

VIENT DE PARAÎTRE

Le Rév. P. Pierre-Julien Eymard

Fondateur de la Congrégation du T. S. Sacrement

Documents sur sa vie et ses vertus

Publiés à Rome

par le Postulateur de la Cause de Béatification

Un volume grand in-12 de 366 pages, avec un magnifique portrait du P. Eymard et un autographe. — *Prix* : broché, 85 cts.

Ce volume, quant aux faits de la vie du P. Eymard et aux œuvres qui l'ont remplie, constitue cette biographie complète depuis si longtemps attendue par les amis du vén. Fondateur. L'ouvrage n'est que l'ensemble de tous les articles dont la preuve, légalement faite dans le procès de béatification, établira aux yeux du Saint Siège la sainteté du Serviteur de Dieu. Il s'en dégage l'espérance et la conviction qu'il nous sera permis un jour de glorifier sur les autels celui qui fut en notre siècle le *Prêtre de l'Eucharistie* et son plus ardent apôtre. La physionomie du Père y brille de ce doux éclat de simplicité, de bonté, qui fut son cachet distinctif ; mais aussi elle s'impose à l'admiration par la force héroïque, la générosité absolue, le dévouement chevaleresque, les grandes luttes et les grandes souffrances au service du Maître. C'est pourquoi le Maître y sème à pleines mains les dons extraordinaires et les prodiges. Il est tel chapitre qu'on croirait détaché des Fioretti de saint François ou de quelque antique légende, tant le surnaturel s'y épanouit avec puissance et avec grâce. Il est impossible de lire ces pages sans aimer celui qui les vécut, sans aimer aussi son œuvre qui fut toute sa vie ; mais surtout sans aimer davantage le Sacrement divin qui fut l'attrait dominant et consommant de cette âme d'élite.

Ce livre se vend pour aider à supporter les frais de la cause de béatification du Père Eymard. Il aidera à cette cause d'une manière encore plus efficace en inspirant à ses lecteurs une grande confiance dans l'intercession et les mérites du serviteur de Dieu, confiance que suivront, s'il plaît à Dieu, les grâces signalées et les miracles.

BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES

320, Avenue Mont-Royal, Montréal.